

DÉPARTEMENT DU  
DOUBS

CANTON  
D'ORNANS

**COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS**

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2024

**L'an deux mil vingt-quatre  
Le vingt-huit mars**

NOTA : Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
le 02/04/2024  
Convocation du Conseil du  
15/03/2024

Membres en exercice : 18  
Membres présents : 14  
Ayant pris part au  
vote : 18  
Ayant donné  
procuration : 4

Résultat du vote :  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 025-200082758-20240328-2024\_03\_09-DE



Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Anne HENRY, excusée, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE ; M. Patrice PRETOT, excusé, pouvoir à M. Christophe FAIVRE-PIERRET ; Mme Christina MARCHAND, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER ; Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

DCM : n° 2024-03-09

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET  
ASSAINISSEMENT – M49**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2023 – budget assainissement – M49, du Receveur Municipal : ce Compte de Gestion étant conforme au Compte Administratif 2023 – budget assainissement – M49, le Maire propose de voter ce Compte de Gestion 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte de Gestion 2023 – budget assainissement – M49.

Fait et délibéré en séance sus dite.

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY

